

Les Cahiers de droit

Avant-propos

Ernest Caparros



Volume 7, Number 2, April 1965–1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004222ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004222ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Caparros, E. (1965). Avant-propos. *Les Cahiers de droit*, 7(2), 143–143.
<https://doi.org/10.7202/1004222ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

● AVANT-PROPOS

Le numéro des "Cahiers de Droit" que nous présentons aujourd'hui a une histoire brève et riche. Brève parce que, grâce à l'effort d'un groupe de spécialistes dévoués, nous sommes arrivés au but de notre entreprise dans un délai de neuf mois, et riche, parce que les échanges interdisciplinaires nous ont apporté beaucoup.

L'idée d'un numéro interdisciplinaire traitant de la famille fut conçue à la fin de l'été dernier par la nouvelle équipe des Cahiers. Ce qui nous semblait au départ une montagne à gravir n'a été en réalité qu'une promenade que nous avons dû parcourir cependant à un pas vif et soutenu.

Le sujet étant choisi, au moins d'une façon générale, il fallait trouver les spécialistes de plusieurs disciplines qui, sous des optiques différentes, étudient la famille. Mais il fallait avant délimiter ces disciplines. Nous avons considéré qu'il y en avait trois, en plus du droit évidemment, susceptibles de compléter l'éclairage du sujet : la sociologie, la psychologie et le service social.

Toutefois, nous ne voulions pas que ces disciplines ne se rencontrent que dans les pages imprimées de la Revue. Nous envisagions une recherche en commun au niveau de l'élaboration du numéro. Dans ce but, nous avons invité deux représentants de chacune de ces disciplines à former avec nous un comité de rédaction spécial en vue de cette recherche en commun, où nous avons invité aussi un philosophe du droit.

La première tâche du comité spécial de rédaction fut la délimitation du sujet lui-même, trop vaste au départ. Ainsi, l'idée primitive, s'entrechoquant avec les opinions des spécialistes des différentes disciplines, finit par prendre, une fois érodée, sa forme définitive.

De toute évidence, un plan n'était pas suffisant ; alors chacun des membres du comité se mit à la tâche. En même temps que chacun s'adonnait aux recherches personnelles pour la préparation d'un texte, il faisait appel à d'autres spécialistes qui, par leur études, compléteraient les aspects que nous avons décidé de toucher dans notre numéro.

Enfin, lorsque plusieurs mois plus tard, les articles commencèrent à arriver au secrétariat de notre Revue, une rotation des textes commença parmi les membres du comité de rédaction, et une réunion eut lieu pour livrer, encore une fois ensemble, des conclusions à cette recherche.

Je m'en voudrais si après cette esquisse je ne disais pas combien la tâche a été facilitée par l'accueil enthousiaste des membres du comité de rédaction et par leur collaboration efficace, aussi bien que par la réponse très encourageante des autres spécialistes qui ont été invités à nous préparer des textes. Leurs noms sont inscrits dans les pages de ce numéro.

À tous ceux qui, par leur collaboration, ont contribué à la réalisation de ce numéro monographique sur la Famille, j'exprime au nom des "Cahiers de Droit" et en mon nom personnel, notre reconnaissance et nos remerciements.

LAVAL, avril 1966,
ERNEST CAPARROS